



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 07/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Nicolas RIESEN
« Quel est l'avenir des camps de ski et autres excursions scolaires
au sein de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 15 mars 2018, Monsieur le Conseiller communal Nicolas Riesen a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. La Municipalité entend-elle continuer à soutenir l'organisation de camps de ski au sein de l'établissement scolaire de Villeneuve et du Haut-Lac ? Qu'en est-il pour les autres camps et excursions scolaires ?

Réponse de la Municipalité

La Municipalité peut d'ores et déjà affirmer qu'il lui tient à cœur de continuer à soutenir l'organisation de camps de ski au sein de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac et ce, malgré la diminution de la part payée par les parents.

D'après les discussions menées au sein de la commission consultative des écoles, elle n'est pas seule à envisager de continuer à soutenir d'autres activités dites extrascolaires tels que camps d'été et excursions scolaires, d'autant plus que les comptes de l'établissement scolaire financent les charges nettes de ces activités décrites à l'article 132, lettre f de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en fonction des demandes formulées par la direction des écoles.

Dès lors, même si un effort financier supplémentaire de la part des Communes devait être envisagé dans le futur, il devra, aux yeux de la Municipalité, être fait afin de laisser une autonomie suffisante à l'établissement de Villeneuve Haut-Lac pour continuer à organiser des camps, notamment de ski dans le futur.

2. Quels sont les coûts annuels liés à la participation des écoliers villeneuvois aux camps de ski, et comment sont-ils répartis entre la commune et les parents d'élèves ? Qu'en est-il pour les autres camps et excursions scolaires ?

Réponse de la Municipalité

Pour rappel, les frais de participation sont facturés à l'ensemble des 5 Communes du cercle pour être réparti proportionnellement, selon une clé habitants/nombre d'élèves.

Si on remonte sur les 4 dernières années, le coût annuel des camps de ski était de CHF 85'000.- avec une charge communale (5 communes) d'environ la moitié.

Les chiffres dépendent des effectifs d'élèves qui y participent. Si on calcule les coûts par élève et par jour, cela donne les rapports suivants :

	Actuel	Hypothèse
Prix d'un jour de camp de ski, pension complète et activités comprises :	CHF 85.-	CHF 85.-
Participation des parents	CHF 28.- (33%)	CHF 16.- (19%) ¹
Participation des Communes	CHF 43.- (51%)	CHF 56.- (65%)
Participation VD* / J+S (*sans comptabiliser les heures de remplacement des enseignants qui partent en camp)	CHF 14.- (17%)	CHF 14.- (17%)

¹Prix de la pension (nourriture) pouvant être demandée aussi dans le futur aux parents.

Actuellement et pour les camps de ski uniquement, la Commune de Villeneuve met CHF 43.- par élève villeneuvois se rendant au camp, soit un total annuel d'environ CHF 25'000.-

Pour les autres camps et activités scolaires, s'il s'agit d'activités sportives reconnues par J+S, alors la répartition dépendra principalement du coût total du camp. Ainsi, quand les élèves partaient à Fiesch, le camp étant moins onéreux et la somme demandée aux parents restant la même, les proportions changeaient et les parents mettaient alors le 44% de la somme. Il est donc difficile de préciser toutes les proportions en fonction de toutes les activités délivrées.

La Commune aide au financement de nombreuses courses et sorties dans les proportions évoquées. Les activités importantes, en fonction des années scolaires, sont :

Les camps d'été en 5P (Communes 57% - Parents 39%)

Les sorties à ski en 6P (Communes 65% - Parents 25%)

Les camps de ski 7-8P (Communes 53% - Parents 30%)

Les camps d'été 7-8P (Communes 48% - Parent 48%)

Les camps de ski 9S (Communes 49% - Parents 34%)

Les voyages de fin d'études 11S (Communes 37% - Parents 58%)

3. Les finances communales pourront-elles assumer l'entier des frais d'organisation des camps de skis pour les élèves villeneuvois si aucune aide, par exemple cantonale, n'est perçue ? Qu'en est-il pour les frais des autres camps et excursions scolaires ?

Réponse de la Municipalité

Bien qu'ayant reçu l'ordre de sa Cheffe de département de rien changer dans la facturation des camps d'ici à ce que les juristes aient fait le tour de la question, le Directeur des écoles a jugé utile d'évaluer l'impact possible d'une diminution de la part des parents sur les comptes communaux 2018.

Il est arrivé à la conclusion qu'une augmentation des coûts de l'ordre de CHF 47'000.- à CHF 50'000.- pourrait être possible pour l'année 2019 (les camps de ski de 2018 ayant déjà eu lieu avec l'ancienne façon de faire), somme qu'il s'agirait évidemment de répartir proportionnellement sur les cinq Communes. Le budget des écoles 2018 aura cependant les moyens d'absorber une telle hausse sans qu'une dépense extrabudgétaire ne doive être envisagée.

Dans ces circonstances, une aide extérieure (cantonale) serait bien entendu la bienvenue pour les années à venir ; la Municipalité va attendre les nouvelles propositions de répartition des coûts des camps scolaires du Canton pour se positionner sur cette question. Elle compte sur une plus grande implication financière du Canton.

Rappelons que bien que ces camps soient inscrits dans la loi, l'organisation et la fréquence sont laissées libres à l'établissement scolaire. Il reviendra aux Conseils communaux des 5 Communes du Cercle Villeneuve Haut-Lac de voter les budgets des écoles et donc les moyens mis à disposition de l'établissement pour les activités extra-scolaires dont font partie les camps.

Sur la base des propositions qui seront faites par la direction des écoles et la Commission Consultative des écoles, les Conseils communaux détermineront si, oui ou non, les budgets communaux peuvent supporter et assumer ces frais.

4. Quelle vision la Municipalité défend-elle au sein du conseil d'établissement scolaire, pour que les écoliers villeneuvois puissent se développer et s'épanouir dans le cadre d'activités scolaires sportives ou culturelles ?

Réponse de la Municipalité

Les bienfaits du sport sur la santé de tout un chacun et notamment des enfants et adolescents ne sont plus à démontrer et celui-ci doit être encouragé à tous niveaux.

Tout comme l'ouverture à la culture et aux beaux-arts doit faire partie d'un programme scolaire, voire extra-scolaire.

En conclusion, la Municipalité défend clairement tous les acquis en matière d'activités sportives au sein de l'établissement scolaire et continuera à encourager le maintien des camps de ski tout comme les camps multisports ou encore toute excursion ou activité culturelle.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Riesen « Quel est l'avenir des camps de ski et autres excursions scolaires au sein de l'établissement Villeneuve Haut-Lac ? »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mai 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : C. Ingold Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 1^{er} mai 2018/YCX/cpv